



Mise en examen et association

Par **ogcsteph**, le **15/02/2012 à 18:40**

Bonjour, je suis mis en examen (mars 2010) pour escroqueries (fait que je conteste) suite a la faillite d'une entreprise. Ma question est la suivante mes t-il possible de créer une association en étant président (association pour le sport automobile avec très peu de mouvement financier : maximum 3000 euro /an) ? Si j'ouvre cette association est que je suis condamné plus tard peut on m'obliger à dissoudre l'association? merci pour votre aide

Par **amajuris**, le **15/02/2012 à 20:03**

bjr, nest-ce que vous pensez mettre au courant de votre situation pénale, les futures adhérents de cette association ?

Par **ogcsteph**, le **15/02/2012 à 20:39**

il n y aura que 3 personnes dans cette association.... tous sont très au faite de la situation, je vous rassure !!!

Par **chris_idv**, le **16/02/2012 à 21:48**

Bonjour, nest-il possible de créer une association en étant président (association pour le sport automobile avec très peu de mouvement financier : maximum 3000 euro /an) ?

ouir
Si j'ouvre cette association est que je suis condamné plus tard peut-on m'obliger à dissoudre l'association?
>> dissoudre l'association pas obligatoirement, mais renoncer à vos fonctions au sein de l'association éventuellement.
Cordialement,